



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA SOLOGNE DES RIVIERES**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du 15 décembre 2014**

Le quinze décembre deux mille quatorze, à 17H00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières s'est réuni, en session ordinaire, en son siège social, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Olivier PAVY, Président.

Etaient présents :

Pour La Ferté-Imbault :

Monsieur Pascal COLART délégué titulaire,

Pour Marcilly-en-Gault

Madame Agnès THIBAUT et Monsieur Bernard CHAUVIN délégués titulaires,

Pour Orçay

Madame Michèle MOREAU déléguée titulaire,

Pour Pierrefitte-sur-Sauldre

Monsieur Jacques LAURE et Michel CHAUVIN délégués titulaires,

Pour Salbris

Monsieur Olivier PAVY, Monsieur René POUJADE, Madame Emmanuelle ROEKENS, Madame Françoise RANCIEN et Monsieur Jean-Pierre ALBERTINI délégués titulaires,

Pour Selles-Saint-Denis

Monsieur Pierre MAURICE, Madame Isabelle MAURE et Monsieur Max BURON délégués titulaires,

Pour Souesmes

Monsieur Jean-Michel DEZELU, Madame Maryse SENE et Monsieur Jean-Louis BEAUJEAN délégués titulaires,

Pour Theillay

Monsieur Gérard CHOPIN, Madame Mauricette ROQUE et Monsieur Claude LELAIT délégués titulaires

Absents excusés et Pouvoirs

Madame Isabelle GASSELIN – Pouvoir à Monsieur Pascal COLART
Madame Marie-Laure CHOLLET- Pouvoir à Madame Emmanuelle ROEKENS
Monsieur Jean-Yves THEMIOT,
Monsieur LAURE arrivée à 17h30 – Pouvoir à Monsieur Michel CHAUVIN

Secrétaire de séance :

Monsieur Bernard CHAUVIN

OBJET : -----

**SIGNATURE DU MARCHE POUR LA
GESTION DE L'AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**

Nombre de membres
en exercice : 23

Nombre de membres
présents : 20

VOTE :

Pour : 22

Abstention :

Contre :

Adopté à l'unanimité

Monsieur PAVY, Président de la CCSR, rappelle que 5 propositions ont été reçues suite à la consultation concernant le marché pour la gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage.

Il a été retenu le prestataire le plus intéressant sur le plan financier, et en considérant que les prestations sont similaires sur l'ensemble des dossiers.

Il précise que pour des prestations semblables à celles pratiquées par la société présente sur l'aire d'accueil des gens du voyage jusqu'à ce jour, l'offre retenue s'élève à a été retenue à 47 718 € / an TTC.

Il conclut en précisant que le marché a été passé pour l'année 2015 uniquement.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

DECIDE

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le marché de gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage pour une durée de 1 an avec la société VESTA, dont le siège est situé à LILLE (59)
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'instruction et la réalisation de ce dossier.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an sus-indiqués,
Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie certifiée conforme.

